|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R M.2057-0**  **(02/2014)** |
| **Caractéristiques des systèmes de radars pour automobiles fonctionnant dans la bande de fréquences 76-81 GHz pour les applications des systèmes de transport intelligents** |
| **Série M**  **Services mobile, de radiorepérage et d’amateur y compris les services par satellite associés** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d’assurer l’utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d’études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| **BR** | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | Propagation des ondes radioélectriques |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | Gestion du spectre |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | Vocabulaire et sujets associés |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2014

© UIT 2014

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l’accord écrit préalable de l’UIT.

RECOMMANDATION UIT-R M.2057-0

Caractéristiques des systèmes de radars pour automobiles fonctionnant dans la bande de fréquences 76-81 GHz pour les applications   
des systèmes de transport intelligents

(2014)

Domaine d'application

La présente Recommandation spécifie les caractéristiques des systèmes de radars pour automobiles fonctionnant dans le service de radiolocalisation, dans la bande de fréquences 76‑81 GHz. Il convient d'utiliser ces caractéristiques techniques et opérationnelles dans les études de compatibilité entre les radars pour automobiles fonctionnant dans le service de radiolocalisation et les systèmes fonctionnant dans d'autres services.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* qu'il faut définir des caractéristiques d'antenne, de propagation du signal, de détection des cibles et de largeur de bande pour permettre aux radars pour automobiles de remplir leurs fonctions de manière optimale dans certaines bandes de fréquences;

*b)* que les caractéristiques techniques des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage sont déterminées par les besoins du système et peuvent varier grandement d'une bande à l'autre;

*c)* que des caractéristiques techniques et opérationnelles représentatives des systèmes fonctionnant dans des bandes de fréquences attribuées au service de radiorepérage sont nécessaires pour déterminer s'il est possible de mettre en œuvre de nouveaux types de systèmes;

*d)* que des procédures et des méthodologies sont nécessaires pour analyser la compatibilité des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage avec les systèmes d'autres services,

recommande

d'utiliser, pour les études de partage/compatibilité, les caractéristiques des systèmes de radars pour automobiles fonctionnant dans la bande de fréquences 76-81 GHz pour les applications des systèmes de transport intelligents (ITS) décrites en Annexe.

Annexe  
  
Caractéristiques des systèmes de radars pour automobiles fonctionnant dans la bande de fréquences 76-81 GHz pour les applications ITS

# 1 Introduction

Des systèmes de radars destinés à renforcer la sécurité routière sont exploités dans la bande 76‑81 GHz. Vu l'évolution des demandes liées aux applications de sécurité pour automobiles, notamment pour diminuer le nombre d'accidents de la circulation et de décès dans ces accidents, les systèmes de radars pour automobiles doivent avoir une résolution en portée telle qu'une largeur de bande pouvant aller jusqu'à 4 GHz est nécessaire.

# 2 Caractéristiques techniques des systèmes de radars pour automobiles fonctionnant dans la bande 76-81 GHz

Sur le plan des exigences de fonctionnement et de sécurité, les systèmes de radars pour automobiles fonctionnant entre 76 et 81 GHz peuvent être classés en deux catégories:

– **Catégorie 1**: Régulateur de vitesse actif (ACC) et radar anticollision (CA), pour une plage de mesure allant jusqu'à 250 m, dont les caractéristiques techniques types sont données dans le Tableau 1 (Radar A). Ces applications nécessitent une largeur de bande continue maximale de 1 GHz. On considère que ces radars prennent en charge des fonctions qui donnent un confort supplémentaire au conducteur en lui permettant d'avoir une conduite plus détendue.

– **Catégorie 2**: Capteurs pour applications à haute résolution comme les systèmes de surveillance d'angles morts (BSD), d'aide au changement de file (LCA) et d'alerte de circulation transversale arrière (RTCA), détection des piétons et des cyclistes à proximité immédiate d'un véhicule, pour une plage de mesure allant jusqu'à 100 mètres, dont les caractéristiques techniques types sont données dans le Tableau 1 (Radar B, Radar C et Radar D). Ces applications à haute résolution nécessitent une largeur de bande de 4 GHz. Ces radars renforcent directement la sécurité passive et active d'un véhicule et, par conséquent, contribuent de manière essentielle à l'amélioration de la sécurité routière. Il est déjà tenu compte des exigences plus importantes associées à la sécurité active et passive des véhicules dans les exigences relatives aux tests effectués sur des véhicules. Le radar E fonctionne avec un champ de vision plus élevé pour permettre des applications à haute résolution comme la détection des piétons, l'aide au stationnement ou le freinage d'urgence à basse vitesse (< 30 km/h).

Les paramètres techniques des systèmes de radars du service de radiolocalisation fonctionnant dans les bandes 76-77 GHz et 77-81 GHz sont présentés dans le Tableau 1.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| TABLEAU 1  Caractéristiques des radars pour automobiles fonctionnant dans la bande de 76-81 GHz | | | | | |
| Paramètres | Radar A(1)  Radars pour automobiles  Pour applications avant, par exemple régulateur de vitesse actif | Radar B  Radar à haute résolution pour automobiles  Pour applications avant | Radar C  Radar à haute résolution pour automobiles  Pour applications d'angles | Radar D  Radar à haute résolution pour automobiles | Radar E  Radar à haute résolution pour automobiles  Applications à très courte portée (par exemple, aide au stationnement, système anticollision à très basse vitesse) |
| Sous-bande utilisée (GHz) | 76-77 | 77-81 | 77-81 | 77-81 | 77-81 |
| Portée et fonctionnement type (m) | Jusqu'à 250 | Jusqu'à 100 | Jusqu'à 100 | Jusqu'à 100 | Jusqu'à 50 |
| Résolution (cm) | 75 | 7,5 | 7,5 | 7,5 | 7,5 |
| Emission type | FMCW, Fast-FMCW | FMCW, Fast-FMCW | FMCW, Fast-FMCW | FMCW | FMCW, Fast-FMCW |
| Largeur de bande maximale nécessaire (GHz) | 1 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Largeur de bande d'impulsion (GHz) | 1 | 2-4 | 2-4 | 2-4 | 2 |
| Temps de balayage type (μs) | 10 000-40 000 pour des émissions FMCW  10-40 pour des émissions fast-FMCW | 10 000-40 000 pour des émissions FMCW  10-40 pour des émissions fast-FMCW | 10 000-40 000 pour des émissions FMCW  10-40 pour des émissions fast-FMCW | 2 000-20 000 pour des émissions FMCW | 10 000-40 000 pour des émissions FMCW  10-40 pour des émissions fast-FMCW |
| P.i.r.e. maximale (dBm) | 55 | 33 | 33 | 45 | 33 |

TABLEAU 1 (*suite*)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Paramètres | | Radar A(1)  Radars pour automobiles  Pour applications avant, par exemple régulateur de vitesse actif | | Radar B  Radar à haute résolution pour automobiles  Pour applications avant | | Radar C  Radar à haute résolution pour automobiles  Pour applications d'angles | | Radar D  Radar à haute résolution pour automobiles | | Radar E  Radar à haute résolution pour automobiles  Applications à très courte portée (par exemple, aide au stationnement, système anticollision à très basse vitesse) | |
| Puissance maximale d'émission en direction de l'antenne (dBm) | | 10 | | 10 | | 10 | | 10 | | 10 | |
| Densité de puissance maximale des rayonnements non désirés (dBm/MHz) | | 0 (73,5-76 GHz et 77-79,5 GHz)  –30 dans les autres cas | | –30 | | –30 | | –13(2) | | –30 | |
| Largeur de bande FI du récepteur (–3 dB) (MHz) | | 0,5-1 | | 10 | | 10 | | 10 | | 10 | |
| Largeur de bande FI du récepteur (–20 dB) (MHz) | | 0,5-20 | | 15 | | 15 | | 15 | | 15 | |
| Sensibilité du récepteur (dBm)(3) | | –115 | | –120 | | –120 | | –120 | | –120 | |
| Facteur de bruit du récepteur (dB) | | 15 | | 12 | | 12 | | 12 | | 12 | |
| Largeur de bande de bruit équivalente (kHz) | | 25 | | 16 | | 16 | | 16 | | 16 | |
| Gain du faisceau principal de l'antenne (dBi) | | Type 30,  Maximal 45 | | Emission: 23  Réception: 16 | | Emission: 23  Réception: 13 | | Emission: 35 max  Réception: 35 max | | Emission: 23  Réception: 13 | |

TABLEAU 1 (*fin*)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Paramètres | | Radar A(1)  Radars pour automobiles  Pour applications avant, par exemple régulateur de vitesse actif | | Radar B  Radar à haute résolution pour automobiles  Pour applications avant | | Radar C  Radar à haute résolution pour automobiles  Pour applications d'angles | | Radar D  Radar à haute résolution pour automobiles | Radar E  Radar à haute résolution pour automobiles  Applications à très courte portée (par exemple, aide au stationnement, système anticollision à très basse vitesse) | |
| Taille de l'antenne (m) | | 0,3-1 au-dessus de la route | | 0,3-1 au-dessus de la route | | 0,3-1 au-dessus de la route | 0,3-1 au-dessus de la route | 0,3-1 au-dessus de la route | |
| Angle de balayage en azimut de l'antenne (degrés) | | Emission/Réception: ±15 | | Emission: ±22,5  Réception: ±25 | | Emission: ±23  Réception: ±30 | | Emission: ±30  Réception: ±30 | Emission: ±50  Réception: ±50 |
| Ouverture du faisceau de l'antenne à mi-puissance (degrés) | | Emission/Réception: ±3 | | Emission/Réception: ±5,5 | | Emission/Réception:  ±5,5 | | Emission/Réception:  ±5,5 | Emission/Réception:  ±5,5 |
| (1) Le radar de type A est défini par rapport à la Recommandation UIT-R M.1452.  (2) La densité maximale de puissance des rayonnements non désirés est spécifiée au niveau du terminal à l'entrée de l'antenne.  (3) La sensibilité du récepteur est déterminée à l'aide de la largeur de bande de bruit équivalente. | | | | | | | | | |

# 3 Caractéristiques opérationnelles des systèmes de radars pour automobiles fonctionnant dans les bandes 76-77 GHz et 77-81 GHz

Alors qu'elles ne correspondaient qu'à des fonctions offrant un confort supplémentaire, comme le régulateur de vitesse actif et le système anticollision, les applications radars pour automobiles sont en pleine évolution et offrent aujourd'hui des fonctions qui améliorent considérablement la sécurité passive et active des véhicules. L'amélioration de la sécurité nécessite des systèmes capables de détecter des objets dans l'environnement proche du véhicule (une quinzaine de mètres), par exemple des piétons ou des cyclistes. De telles applications ont besoin de capteurs radar ayant une capacité de discrimination des cibles inférieure à 10 cm. Les capteurs radar offrant cette résolution ont besoin d'une largeur de bande de fonctionnement de 4 GHz.

Les capteurs des radars de type A détectent le trafic routier afin d'adapter la vitesse du véhicule à celle des autres véhicules qui le précèdent. En vue de répondre aux demandes relatives au renforcement de la sécurité des véhicules, et en fonction de l'application, il est possible d'associer un ou plusieurs systèmes de radars de type A à d'autres capteurs pour radars de type B, C, D et E dans un seul véhicule. En fonction des renseignements donnés par les capteurs, le système de traitement des données du véhicule déclenchera le radar approprié.

Les capteurs pour radars de type B, C, D et E couvrent l'environnement proche d'un véhicule et permettront de disposer de fonctions additionnelles de sécurité active et passive, par exemple le système de freinage d'urgence autonome, le système de surveillance d'angles morts et l'aide au changement de file.

# 4 Critères de protection

L'effet désensibilisant qu'un brouillage de type onde entretenue, de type onde entretenue modulée en fréquence ou à caractère de bruit a sur les radars exploités dans cette bande peut être prévu en fonction de son intensité. Dans tout secteur en azimut dans lequel se produit un tel brouillage, sa densité spectrale de puissance peut être simplement ajoutée à la densité spectrale de puissance du bruit thermique du récepteur radar, avec une approximation raisonnable. Si la densité spectrale de puissance du bruit du récepteur radar en l'absence de brouillage est désignée *N*0 et celle du brouillage de type bruit *I*0, la densité spectrale de puissance surfacique équivalente du bruit qui en découle est simplement *I*0 + *N*0. Une augmentation d'environ 1 dB dans le cas des radars pour automobiles constituerait une dégradation notable. Une telle augmentation correspond à un rapport (*I* + *N*)/*N* de 1,26, soit un critère de protection *I*/*N* d'environ –6 dB.

Le facteur d'agrégation peut être considérable dans le cas de certains systèmes de communication qui peuvent utiliser un grand nombre de stations. L'effet du brouillage par impulsions est plus difficile à quantifier et dépend fortement de la conception du récepteur/processeur et de son mode de fonctionnement. Ce sont en particulier les gains de traitement différentiel pour un retour de cible valable, à impulsions synchrones, et les impulsions de brouillage, généralement asynchrones, qui ont souvent des effets importants sur l'impact de niveaux donnés de brouillage par impulsions. Plusieurs formes différentes de dégradation de la qualité de fonctionnement peuvent résulter d'une telle désensibilisation. Son évaluation sera un objectif pour l'analyse des interactions entre différents types de radars.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_